



refus de régler les dégâts expertisés

Par **JCBach**, le **15/04/2013** à **11:08**

En juin 2012, un couvreur intervient sur la terrasse de mon immeuble pour la réfection totale de l'étanchéité et de l'isolation. Le chargement de charges lourdes sur la terrasse provoque des fissures au plafond de mon appartement (j'habite au dernier étage).

Après déclaration auprès de mon assurance et visite des experts en présence du Syndic et de l'entreprise l'expertise conclue à la responsabilité du couvreur et au versement d'une somme représentant la réfection de mon plafond.

Après presque 1 année je n'ai toujours pas été réglé, un mail de mon assureur il y a 15 jours me dit que la franchise du contrat d'assurance du couvreur est supérieure au montant des travaux et que l'assurance adverse ne règlera que si le couvreur paye de sa poche le montant réclamé. Si l'entreprise ne règle pas, je ne serai jamais indemnisé.

Que puis-je faire ?

JCBach